

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Président : SENTUBERY -CHAGNOT Patricia

Secrétaire : MEYSONNET Jean-marc

Présents :

Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT, Monsieur Christophe PAGEZE, Madame Marylis DUBAU-GRAGNON, Monsieur Christian FERRER, Madame Céline BIRADES, Madame Laurence CARRERE, Monsieur Christophe GASSET, Madame Anne-Christine JEANGRAND, Monsieur Robert LAPORTE, Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Monsieur Jean-Marc MEYSONNET, Monsieur Damien VERLEY

Excusées :

Madame Camille DUBOÉ, Madame Madialéna DUTHU

Réprésentée :

Madame Marie-Pierre BRAU-NOGUE par Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu des décisions par Mme la Maire par délégation :

Madame la Maire informe le conseil municipal que 4 dossiers de subvention ont été déposés pour cette année : - le premier au titre de la DSIL pour la rénovation thermique de l'école, les 3èmes au titre de la DETR : rénovation énergétique de la toiture du secrétariat de mairie, citerne au niveau de la route de Labassère et déport de l'aire de jeux actuellement située sur la place d'Artiguelongue vers la place du Coustou pour une meilleure sécurité des enfants et des parents, avec la mise en place d'agrès extérieurs pour adultes. L'idée est ainsi de redynamiser ce cœur de village pour que cet endroit permette de créer du lien social.

Madame la Maire précise aussi que les travaux de voirie au niveau de l'Artiguelongue seront commencés dans le courant de l'année et qu'il y aura aussi une réflexion de mobilité douce à cet endroit.

Ouverture de la séance :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2020 à l'unanimité des membres présents.

1 – Convention d’occupation d’un bureau au sein de la Mairie par le Syndicat Mixte d’Assainissement et d’Eau Potable (SMAEP) du Haut-Adour :

Une délibération est prise à l’unanimité pour l’élaboration d’un bail de location avec le SMAEP. Une première proposition avait été faite en 2019 mais non finalisée car le SIAEP n’avait jamais fait passer la convention signée. Le conseil du SMAEP doit maintenant se positionner : accepter cette proposition à 200€/mois (avec facturation des copies) ou déménager son siège social. La Mairie de Montgaillard se dit prête à accueillir le Syndicat gratuitement (?) mais offrira-t-elle les mêmes prestations annexes que Pouzac (connexion Internet, salles de réunion, photocopieuse, local adapté, salle d’archivage...) ?

2 – Vente maison TROUILLÉ :

La vente de ce bien municipal pour 167 500€ nets devrait apporter prochainement un « bol d’air » aux finances du village. C’est l’agence IAD France de Tarbes qui a trouvé les acheteurs, Monsieur LARRIEU Fabian et Madame Béatrice THOMAS. Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité Mme la Maire à entamer la procédure de vente et le compromis de vente sera signé le 11 mars prochain.

3 – Forêt communale - Convention de captage de source et de pâturage :

Une convention va être signée avec Mme Audrey DOUVILLE et la *Chèvrerie du Camps de César* pour

1 - utiliser pour son troupeau l’eau d’une source située en terrain communal (15€/an).

2 - laisser paquer ses chèvres dans certains secteurs des bois communaux. Ces secteurs seront définis par l’ONF et cet accord sera valable 1 an (10€) reconductible si tout se passe bien.

Le Conseil approuve la convention à l’unanimité (les chèvres étant d’excellentes nettoyeuses, l’entretien des forêts en sera facilité).

4 – Personnel - Mise à jour du tableau des emplois et service civique :

– Le tableau des emplois est modifié suite :

. au départ en retraite des agents : PEBAY Michel et ABADIE Nadine la suppression des emplois (avis favorable du Comité Technique 16.09.2020),

. A la titularisation des agents BRAU Rodrick au 01.09.2020 et BROCA Anne-Marie au 01.01.2021.

. au passage en CDI des agents, DUBOIS Aurélie au 01.01.2020 et ALLAVENA Karine au 01.01.2021 .

– Par ailleurs il est proposé de recruter pour 6 mois un Service Civique afin d’aider à la finalisation de la mission « Territoire Engagé Pour la Nature » pour laquelle la commune de Pouzac a été retenue dernièrement suite à un appel à candidature.

5 – Cimetière – Fixation des tarifs d'intervention sur les concessions :

Le Conseil veut actualiser le coût des interventions du personnel communal au cimetière. Il est proposé que ces tarifs s'échelonnent de 175 à 500€ maximum en fonction de l'ampleur des interventions et du temps nécessaire à leur réalisation. Cependant certaines questions restent posées qui demandent des éclaircissements. La décision est donc reportée à un prochain Conseil Municipal.

Il est cependant décidé de nettoyer, dans le cimetière, la parcelle nord-ouest des matériels qui y ont été entreposés.

6 – Fourrière animale – Révision tarifs :

La mise en fourrière des animaux est précédée d'un contrôle vétérinaire qui sera directement facturé au propriétaire. Les frais de séjours seront facturés de 20€/tête/jour (petit bétail) à 35 €/tête/jour (gros bétail).

7 – Motions :

Le Conseil Communautaire (CCHB) a présenté deux motions et demande notre soutien.

1^{ère} motion : L'ECONOMIE DE MONTAGNE EN PERIL

« Dans notre territoire de la Haute-Bigorre, la fermeture des stations de ski signifie la mise en péril de zones de montagnes déjà fragilisées qui souffriront de la perte de revenus issus de ce tourisme d'hiver qui irrigue toute l'activité marchande. C'est tout un pan de l'économie locale qui est actuellement gravement impacté.

L'activité des remontées mécaniques, au-delà des emplois directs générés (remontées, sécurité des pistes, gestion du manteau neigeux, écoles de ski), induit une activité économique saisonnière qui, sans elle, disparaît (commerces de bouche, location de matériel, artisanat, hébergements et services). Comme le soulignait en séance plénière, le Président du Conseil départemental, les remontées mécaniques sont des transports en commun, ni plus ni moins, et seront, cet hiver, les seuls modes de transport à être interdits.

- Impacté par les conséquences économiques et sociales directes que connaîtra le territoire de la Haute Bigorre ;*
- Revendiquant une différenciation territoriale des mesures coercitives de prévention de l'épidémie Covid ;*

Le Conseil Municipal demande :

Le soutien exceptionnel de l'Etat par un plan d'accompagnement territorial tenant compte des augmentations de dépenses subies inhérentes à la crise et de la perte de recettes en application des mesures sanitaires. »

Cette 1^{ère} motion est adoptée à l'unanimité.

La **2ème motion (qui correspondait à une motion votée au niveau de la CCHB)** concerne les privatisations du secteur énergétique et son contenu est beaucoup plus engagé. La question est posée des auteurs de ce texte et son adoption est **reportée dans l'attente de ces informations.**

8 – Projet de création d'un Marché à Pouzac :

Le Conseil débat de ce projet dynamisant pour le cœur du village mais qui pose plusieurs difficultés à résoudre :

1 – Quel jour ? Le Conseil s'oriente vers le dimanche matin.

2 – Où ? Le problème se pose de la circulation des personnes et des véhicules lors de cet événement, ainsi que le stationnement des voitures.

Installer ce Marché sur la charmante et centrale place du Coustou revitaliserait le centre-bourg mais cela impliquerait de prévoir des stationnements un peu éloignés (au stade, par exemple) et des itinéraires piétons balisés.

Installer le Marché sur le parking du stade offrirait plus de place, mais serait moins « cœur de village », moins charmant et risquerait d'interférer les jours de rencontres sportives.

Les réflexions continuent et doivent encore être approfondies, en lien avec l'aménagement futur du centre-bourg.

9 - Remerciements :

Famille LAUTRAIN Guy.

La séance est levée à 22 heures 30.

